

## DU PROBLÈMES ÉTHIQUES SOULEVÉS PAR LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ÂGÉS

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| DISCIPLINE(S)        | Médecine et santé       |
| DURÉE DES ÉTUDES     | 100 heures              |
| COMPOSANTE(S)        | UFR Simone Veil - santé |
| FORMATION DIPLÔMANTE | ✓                       |
| FORMATION INITIALE   | ✓                       |
| FORMATION CONTINUE   | ✓                       |

### Compétences développées

Visé à faciliter et améliorer la prise de décision en particulier médicale, en donnant des outils de réflexion lorsque cette décision a des aspects éthiques.

Cet enseignement permet également une rencontre et des échanges entre les différents professionnels en gériatrie: accès aux soins, maladie d'Alzheimer, prise en charge du cancer, fin de vie, soins des patients âgés et législation (personne de confiance, secret professionnel, consentement...), maltraitance.

Répondre à la forte demande des professionnels de santé confrontés à la prise en charge de malades âgés pour lesquels des choix sont à faire.

Permettre une rencontre des différents professionnels, soignants ou non soignants, autour de ces questions.

Permettre aux participants de diffuser et catalyser la réflexion éthique sur le soin dans leur lieu d'activité.

### Conditions d'admission

**Public concerné et titre requis :**

Médecins diplômés, pharmaciens diplômés

Soignants: cadres soignants, infirmières diplômées d'Etat, aides soignants, kinésithérapeutes, orthophonistes,

ergothérapeutes et tout professionnel paramédical intervenant auprès des personnes âgées

Etudiants inscrits au DESC de gériatrie

Travailleurs sociaux, juristes, sociologues, travaillant dans le domaine de la gériatrie

Directeurs et cadres administratifs travaillant dans les établissements ou services (domicile) à activité gériatrique

L'autorisation d'inscription est prononcée par le directeur de l'enseignement après examen du dossier.

## Inscription

---

### 1 - Candidature :

**Vous devez déposer un dossier via l'application candidature universitaire e-candidat. Les validations se feront en ligne par le responsable de la formation et/ou le secrétariat pédagogique.**

**> Accédez à la plateforme E-Candidature**

### 2 – Inscription administrative

**Une fois autorisé(e) à vous inscrire, le dossier d'inscription et un lien d'inscription pédagogique vous seront envoyés. Vous pourrez alors communiquer les pièces justificatives demandées.**

## TARIFS

**droits d'inscription universitaire** :170 € pour 2023-2024

**+ coût de formation :**

Financée par un organisme : 1000€

Non financée : 500€

## Contenu de la formation

---

Volume horaire : 100h sur un an

70H d'enseignement pratique

25H d'enseignement dirigé

5H d'enseignement pratique

## Contrôle de connaissances

---

Obligation d'assiduité aux enseignements théoriques et dirigés (10% d'absence justifiée acceptée) (note sur 10)

Validation du mémoire (par une note d'au moins 10/20)

Validation de la présentation d'articles (2 sessions durant l'année). En cas de présentation à 2, la même note sera donnée à chaque candidat (note sur 10)

## Perspectives professionnelles

---

Il n'y a actuellement aucun enseignement de ce type en gériatrie, contrastant avec une demande importante dans un milieu de plus en plus contraint.

## Adresses et coordonnées

---

### **Directeur d'enseignement :**

Professeur Laurent Teillet [laurent.teillet@apr.aphp.fr](mailto:laurent.teillet@apr.aphp.fr)

Docteur Sophie Moulias [sophie.moulias@apr.aphp.fr](mailto:sophie.moulias@apr.aphp.fr)

## Contacts formation continue

---

Pour toute question concernant la gestion administrative :

contacter Madame Agnès LAVIGNE - [agnes.lavigne@uvsq.fr](mailto:agnes.lavigne@uvsq.fr) ou [fc-medecine@uvsq.fr](mailto:fc-medecine@uvsq.fr)